

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611 Télécopieur : +44 (0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4204/Add.41
18 mai 2021

Destinataires : Tous les États Membres de l'OMI
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès
de l'OMI

Objet : **Coronavirus (COVID-19) - Feuille de route pour la vaccination des gens
de mer internationaux**

1 Le Secrétaire général a reçu une feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux, établie et lancée par l'ICS et soutenue par un vaste éventail d'associations internationales qui représentent le secteur des transports maritimes, à savoir l'IAPH, l'IACS, INTERTANKO, InterManager, l'IMCA, l'IHMA et l'ITF, ainsi que par l'Association des armateurs de la Communauté européenne, la Singapore Shipping Association et la Swiss Shipowners Association.

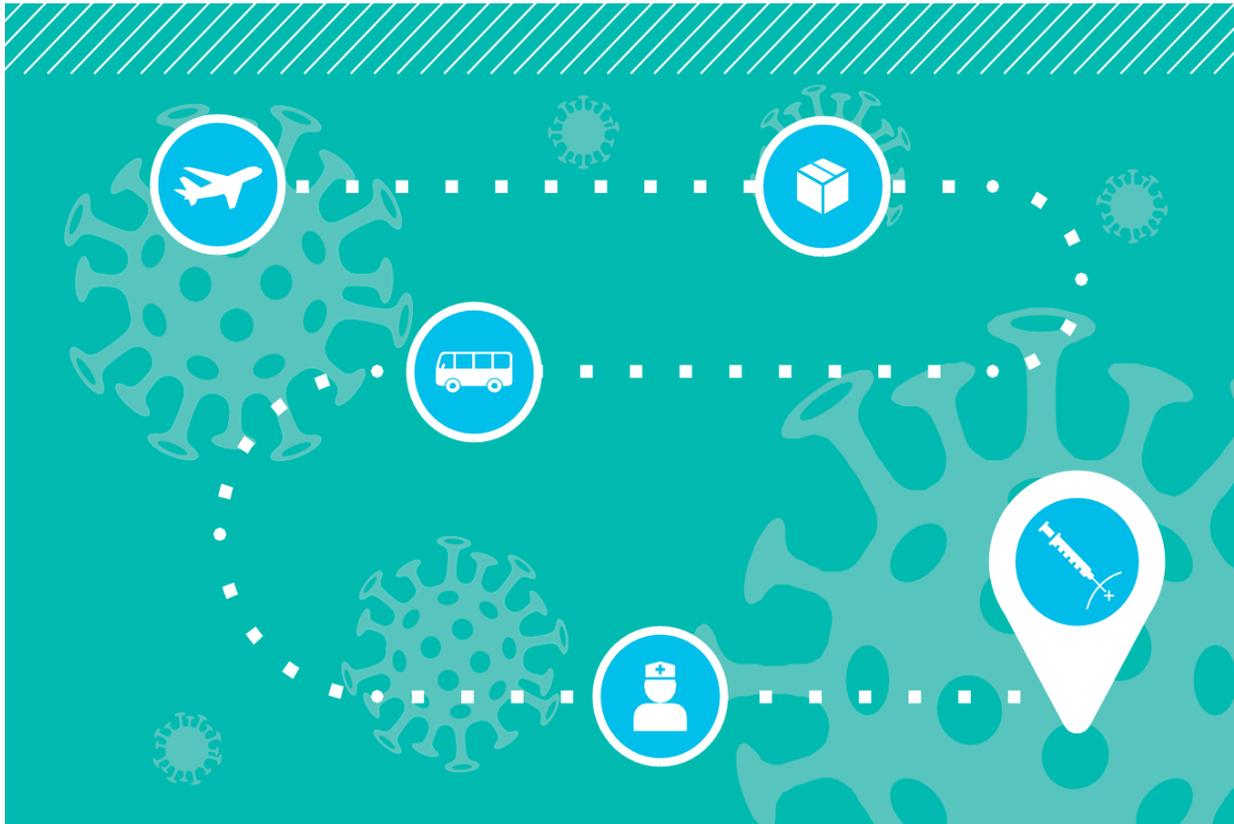
2 La feuille de route définit les procédures relatives à un programme qui peut être mis en œuvre par toutes les parties prenantes concernées pour faciliter la vaccination sûre des équipages de navires pendant la pandémie de COVID-19. Elle peut être utilisée par les compagnies maritimes (leurs agents et représentants, y compris les agences de recrutement), les administrations maritimes et les autorités sanitaires nationales, en liaison avec d'autres autorités (telles que les autorités locales douanières, d'immigration, de contrôle des frontières, portuaires et de l'aviation civile) et les gens de mer, pendant les phases de planification et de déploiement du programme de vaccination.

3 Le Secrétaire général encourage une large diffusion de la feuille de route auprès de toutes les parties intéressées.



Coronavirus (COVID-19)

Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux



Soutenue par :



Version 1.0 – mai 2021

Table des matières

1	Introduction	3
2	Objet et portée	4
3	Admissibilité	5
4	Types de vaccins	6
5	Mise en œuvre de la feuille de route	8
6	Mise en place d'un site de vaccination	10
7	Logistique de distribution des vaccins	18
8	Administration du vaccin	20
9	Inscription des gens de mer et questions administratives	22



Coronavirus (COVID-19) Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux 3

1 Introduction

Plus de 100 millions de cas de coronavirus (COVID-19) et plus de trois millions de décès dus à la COVID-19 ont été enregistrés dans le monde. À ce jour, plus d'un milliard de personnes ont reçu une dose du vaccin contre la COVID-19.

Un certain nombre de vaccins sont désormais autorisés dans différents pays, et d'autres font régulièrement l'objet d'une autorisation officielle. Dans la lutte mondiale contre la pandémie de COVID-19, la vaccination des populations est une étape clé.

Les gens de mer peuvent être considérés comme une population unique ayant ses propres besoins et contraintes et ses exigences en matière de voyages internationaux.

Pour protéger la santé des gens de mer, des passagers et du grand public, et pour réduire au minimum les perturbations du commerce et des chaînes d'approvisionnement dans le monde, la vaccination des gens de mer est considérée comme hautement préférable.

Alors que les organismes du secteur travaillent de concert avec les autorités aux niveaux national, régional et international pour donner la priorité à l'accès rapide à la vaccination des gens de mer en tant que travailleurs clés dans tous les pays, il est apparu qu'une feuille de route consacrée à la vaccination des gens de mer contribuerait à la réalisation de l'immunisation mondiale.

La vaccination des gens de mer dans leur pays d'origine reste l'option privilégiée, mais il faudrait maintenant prendre des mesures pour permettre l'accès à la vaccination des gens de mer provenant de tous les pays.

La feuille de route fournit un cadre pour la mise en place d'un programme local de vaccination dédié aux gens de mer.

La Chambre internationale de la marine marchande remercie l'Unité D.2 (Sécurité maritime) de la Direction générale "Mobilité et Transport" (DG MOVE) de la Commission européenne du soutien qu'elle a apporté à l'élaboration du présent document



2 Objet et portée

La présente feuille de route définit les procédures d'un programme qui peut être mis en œuvre par toutes les parties prenantes concernées pour faciliter la vaccination en toute sécurité des équipages de navires pendant la pandémie de COVID-19.

La présente feuille de route peut être utilisée par les compagnies maritimes (leurs agents et représentants, y compris les agences de recrutement), les administrations maritimes et les autorités sanitaires nationales, en liaison avec d'autres autorités (telles que les autorités locales douanières, d'immigration, de contrôle des frontières, portuaires et de l'aviation civile) et les gens de mer, pendant les phases de planification et de déploiement du programme de vaccination.

Certains pays ont déjà mis en place des campagnes de vaccination de masse, qui peuvent se dérouler dans de grands centres de vaccination délocalisés installés dans des parkings, des stades, des centres commerciaux, etc. Un programme destiné aux gens de mer peut spécifiquement permettre la vaccination des gens de mer qui :

- doivent quitter leur navire et rentrer chez eux;
- proviennent de pays où la vaccination n'est actuellement pas disponible pour les gens de mer; ou
- proviennent de pays qui, à l'heure actuelle, n'ont pas accordé la priorité aux gens de mer dans leurs campagnes de vaccination.

La présente feuille de route :

- propose un cadre dédié aux gens de mer pour la mise en place de centres de vaccination dans des endroits pivots, c'est-à-dire des lieux facilement accessibles aux gens de mer (ports ou aéroports); et
- décrit les aspects à prendre en compte dans un programme de vaccination destiné aux gens de mer, tels que :
 - la planification, la mise en place et le fonctionnement d'un centre de vaccination, y compris la logistique et la distribution des vaccins;
 - l'inscription des gens de mer et les documents connexes; et
 - les considérations juridiques/de responsabilité.

Les compagnies maritimes devraient s'assurer qu'elles respectent les prescriptions nationales en matière de vaccination et de quarantaine.



Coronavirus (COVID-19) Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux 5

3 Admissibilité

Dans la présente feuille de route, les termes "gens de mer" et "marin" désignent les personnes employées ou engagées ou travaillant à quelque titre que ce soit à bord d'un navire, conformément à la définition énoncée dans la Convention du travail maritime, 2006.

Un programme de vaccination des gens de mer n'est pas prévu pour :

- les gens de mer munis de documents montrant qu'ils ont déjà été vaccinés; ou
- les gens de mer qui peuvent démontrer qu'ils ne peuvent pas être vaccinés pour des raisons spécifiques.

Consentement éclairé et volontaire à la vaccination

La vaccination requiert le consentement éclairé et volontaire de la personne concernée. Si un marin employé refuse la vaccination, les employeurs devraient examiner attentivement les raisons invoquées. Les employeurs peuvent envisager de ne pas autoriser les employés non vaccinés à travailler. Chaque cas devra être examiné en fonction des faits qui lui sont propres et une réponse individuelle devra être apportée en conséquence.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir les orientations de l'ICS intitulées "*Legal, Liability and Insurance Issues arising from Vaccination of Seafarers*" (Questions juridiques, de responsabilité et d'assurance découlant de la vaccination des gens de mer) à l'adresse suivante : <https://www.ics-shipping.org/publication/coronavirus-covid-19-legal-liability-and-insurance-issues-arising-from-vaccination-of-seafarers/>.

Ces orientations traitent des questions juridiques, de responsabilité et d'assurance qui pourraient se faire jour pour les propriétaires de navire par suite de la vaccination des membres d'équipage contre la COVID-19 ou en lien avec celle-ci. Elles portent sur des questions soulevées par les propriétaires de navires, telles que la question de savoir si et dans quelles conditions un propriétaire de navire peut exiger que l'équipage soit vacciné, quels vaccins peuvent être administrés en toute sécurité et quelles pourraient être les responsabilités potentielles des propriétaires de navires pour ce qui est d'exiger que l'équipage soit vacciné. Elles contiennent des recommandations sur les bonnes pratiques de l'employeur pour se prémunir contre de telles responsabilités et des renseignements sur la couverture d'assurance au titre de l'assurance standard Protection and Indemnity (P&I) du propriétaire de navire.



4 Types de vaccins

Actuellement, plus de 60 vaccins font l'objet d'essais cliniques et de nombreux autres sont en phase préclinique. Il est recommandé que les vaccins administrés figurent sur la liste de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) des vaccins en cours d'examen en vue de leur autorisation pour une utilisation d'urgence (EUL).

La liste est disponible sur la page Web "Status of COVID-19 Vaccines within WHO EUL/PQ evaluation process" (Situation des vaccins contre la COVID-19 dans le cadre de la procédure d'évaluation pour une utilisation d'urgence (protocole EUL) et de préqualification) accessible à l'adresse suivante :

<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/covid-19-vaccines>.

Si, le moment venu, les propriétaires de navires sont en mesure de fournir des vaccins directement aux gens de mer, ils devraient s'assurer que tout vaccin qui sera utilisé a été approuvé par une autorité réglementaire internationale ou nationale compétente, par l'État d'origine du marin ou par l'État du pavillon.

En raison du profil transitoire des gens de mer internationaux, les vaccins à dose unique sont fortement privilégiés dans le cadre de la présente feuille de route. Toutefois, il est reconnu que ceux-ci ne sont pas toujours disponibles dans certains pays. Si une deuxième dose est nécessaire, il faudrait élaborer des plans pour que la deuxième injection soit reçue en temps voulu.

Le tableau de bord du marché des vaccins est disponible à l'adresse suivante :

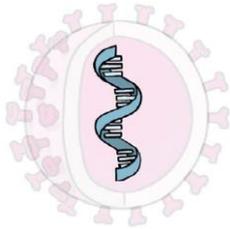
<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiNmE0YjZiNzUtZjk2OS00ZTg4LTlhMzMtNTRhNzE0NzA4YmZlIiwidCI6Ijc3NDEwMTk1LTE0ZTEtNGZiOC05MDRiLWFiMTg5MjAyMzY2NyIsImMiOiJh9&pageName=ReportSectiona329b3eafd86059a947b>.

Il contient des renseignements sur la disponibilité des vaccins dans les différents pays qui font partie du programme COVAX des Nations Unies et est mis à jour quotidiennement. Il indique :

- les vaccins actuellement disponibles;
- les entités et les pays qui ont conclu des accords; et
- les quantités achetées.

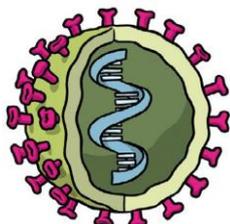


Coronavirus (COVID-19) Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux 7



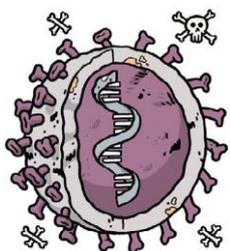
Acide nucléique (ARNm ou ADN) : Pfizer BioNTech; Moderna

Ces vaccins contiennent le matériel génétique du virus qui donne aux cellules humaines l'instruction de fabriquer la protéine Spike. Une fois fabriqué, le matériel génétique viral est détruit. L'organisme reconnaît ensuite la protéine produite comme étrangère, ce qui stimule une réponse immunitaire. Ce type de vaccin est sûr et n'affecte en aucune façon les gènes de la personne. Il est facile à mettre au point et la technologie est utilisée depuis de nombreuses années pour les patients atteints de cancer.



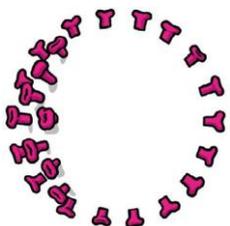
Vecteur viral : Oxford/AstraZeneca; Sputnik V/Gamaleya; Johnson & Johnson; CanSinoBio

Ces vaccins contiennent une version sûre d'un virus vivant qui ne cause pas de dommages; du matériel génétique du virus à l'origine de la COVID-19 y a été inséré. Le premier virus devient donc un vecteur viral. Une fois à l'intérieur des cellules, le matériel génétique transporté donne aux cellules les instructions visant à fabriquer une protéine, généralement la protéine Spike, propre au virus à l'origine de la COVID-19. Grâce à ces instructions, les cellules fabriquent des copies de la protéine qui sont reconnues comme étrangères et stimulent une réponse immunitaire. Cette technologie a été utilisée avec succès pour le vaccin contre le virus Ebola et la thérapie génique.



Virus inactivé ou affaibli : BBIBP-CorV/Sinopharm; CoronaVac; Covaxin

Ces vaccins utilisent une forme du virus qui a été inactivée ou affaiblie par la chaleur ou des produits chimiques afin qu'elle ne provoque pas de maladie, mais qui est reconnue par l'organisme comme étrangère et stimule une réponse immunitaire. De nombreux vaccins existants sont produits de manière similaire et sont très sûrs, mais il est difficile d'augmenter la production de ce type de vaccins.



Sous-unité protéique : EpiVacCorona

Ces vaccins comprennent de petits fragments de protéines virales, et non le virus entier. La protéine la plus souvent incluse est la protéine Spike ou un composant clé de celle-ci. Une fois introduite dans l'organisme, elle est reconnue comme étrangère et stimule une réponse immunitaire.

Source : ICS – "Coronavirus (COVID-19) Vaccination for Seafarers and Shipping Companies: A Practical Guide" (Vaccination contre le coronavirus (COVID-19) pour les gens de mer et les compagnies maritimes : Guide pratique)

Figure 1 - Différents types de vaccins contre la COVID-19



5 Mise en œuvre de la feuille de route

Une équipe pluridisciplinaire est nécessaire pour établir et mettre en œuvre la feuille de route pour la vaccination des gens de mer, depuis la création d'un centre jusqu'au déploiement du programme de vaccination. Il est important de souligner la nécessité d'une coordination étendue entre les autorités nationales et locales et la participation multidisciplinaire requise pour la planification et la mise en œuvre d'un tel programme de vaccination.

Les parties prenantes suivantes devraient contribuer à la formation d'une équipe pluridisciplinaire :

Autorités nationales et locales	Navires et gens de mer	Autres
<ul style="list-style-type: none">· Administration maritime· Autorités portuaires· Autorités sanitaires, y compris les médecins disponibles dans le port ou l'aéroport· Autorités douanières, d'immigration et de contrôle des frontières· Autorités de l'aviation civile, selon qu'il convient· Compagnies aériennes, selon qu'il convient	<ul style="list-style-type: none">· Compagnies maritimes· Agents· Représentants syndicaux· Agences de recrutement des équipages	<ul style="list-style-type: none">· Prestataires de services sociaux

Figure 2 - Parties prenantes de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire fonctionnera comme un organe de coordination de haut niveau, ce qui pourra exiger de créer les rôles suivants :

- Responsable du programme de déploiement des vaccins;
- Responsable du lieu pivot retenu pour la vaccination;
- Personne en charge du centre de vaccination et du personnel; et
- Responsable de la gestion de la chaîne du froid des vaccins et de l'approvisionnement en vaccins des installations du lieu pivot.

Les parties prenantes doivent déterminer comment financer la mise en œuvre de la feuille de route et le programme de vaccination.

L'Ergonomic Society a publié un guide pour soutenir le déploiement en toute sécurité des programmes de vaccination contre la COVID-19 qui comprennent un certain nombre de systèmes de travail, notamment la livraison dans le respect de la chaîne du froid, l'administration locale du vaccin et le suivi des patients.

Le guide peut être téléchargé de la page Web suivante : <https://ergonomics.org.uk/common/uploaded%20files/publications/CIEHF-Covid-19-vaccination-programmes.pdf>.

La figure 3 présente les principales parties prenantes et leurs domaines de responsabilité.



Coronavirus (COVID-19) Feuille de route pour la vaccination des gens de mer 9
internationaux

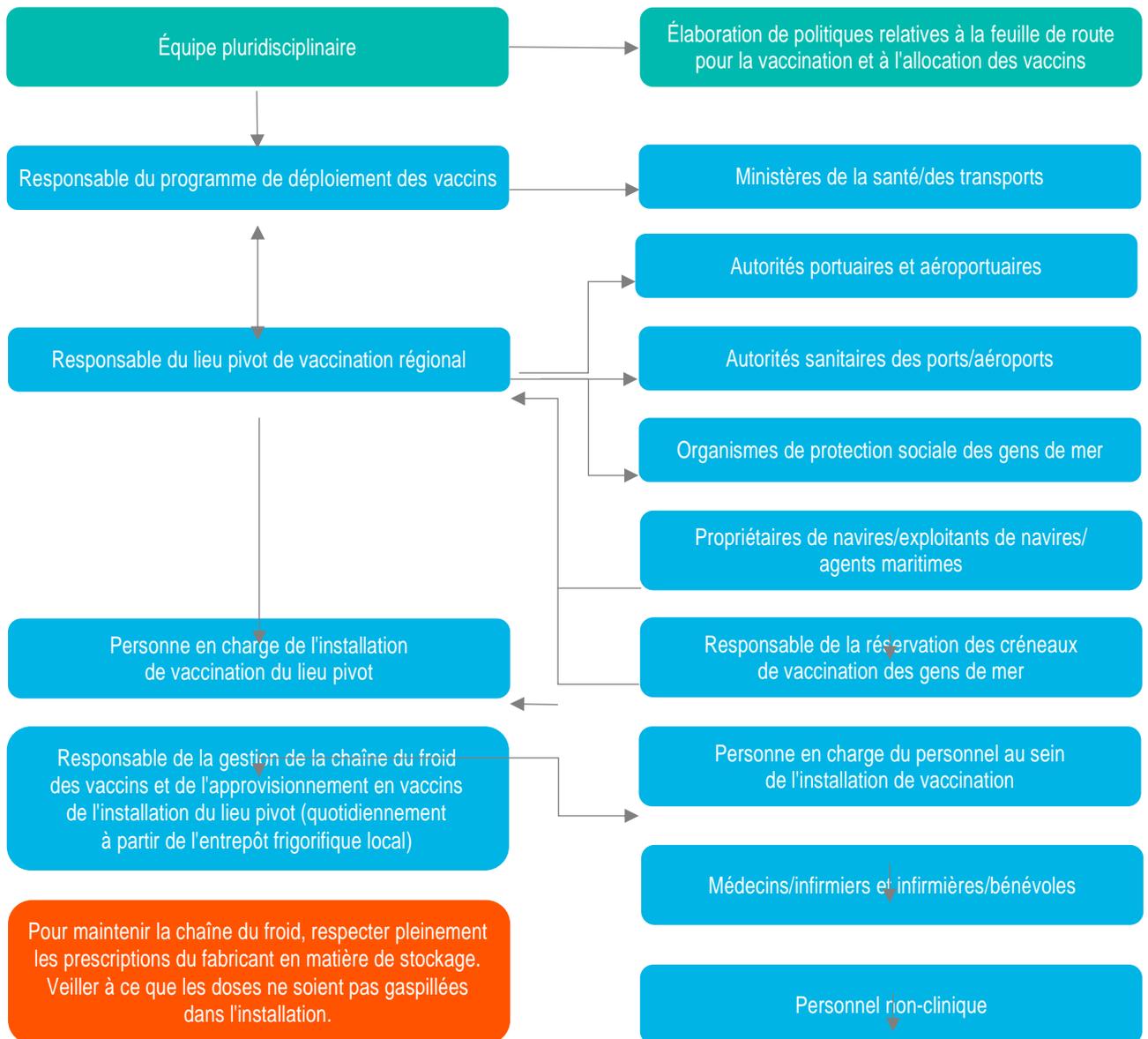


Figure 3 - Exemple de chaîne de responsabilités concernant une feuille de route pour la vaccination des gens de mer



6 Mise en place d'un site de vaccination

Un programme de vaccination des gens de mer internationaux nécessite la sélection d'un site approprié pour accueillir les gens de mer et tenir compte de leurs spécificités.

L'accessibilité au site sélectionné est essentielle et repose sur :

- un accès efficace des équipages au centre de vaccination (à l'arrivée et au départ); et
- une infrastructure appropriée pour soutenir l'approvisionnement et le stockage des vaccins.

Lors de la planification de la mise en place d'un centre de vaccination, les aspects suivants sont examinés :

- les critères à appliquer pour sélectionner le site approprié;
- la nécessité de s'assurer que les besoins logistiques peuvent être pris en charge (en ce qui concerne l'accès des gens de mer et la distribution des vaccins); et
- les ressources humaines à prévoir pour le centre.

La présente section contient des renseignements détaillés sur chaque aspect.

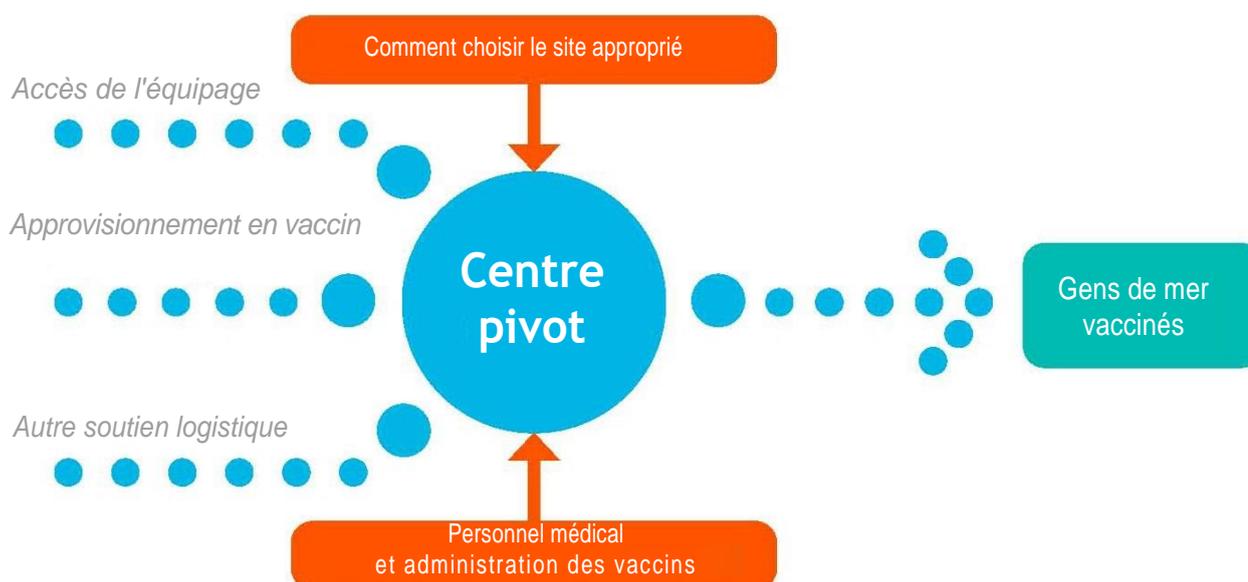


Figure 4 - Planification et fonctionnement d'un centre pivot de vaccination des gens de mer



6.1 Sélection d'un site de vaccination

Il existe différentes options pour sélectionner un site accueillant un centre de vaccination des gens de mer :

- créer un centre dédié aux gens de mer internationaux dans un port ou un aéroport;
- utiliser des installations déjà existantes et y apporter des modifications pour accueillir les gens de mer internationaux; et
- recourir à des équipes mobiles de vaccination à bord des navires de commerce au port.

Dans tous les cas, l'efficacité de l'accès de l'équipage et de la distribution des vaccins (chaîne du froid et stockage) est primordiale.

Il est également important de déterminer le nombre cible de gens de mer à immuniser sur une base quotidienne/mensuelle, également appelé "taux d'immunisation", qui aura une incidence sur le nombre d'employés requis dans le centre et sur le nombre de doses de vaccin nécessaires.

Les parties prenantes décrites dans la section 5 ci-dessus devraient participer à la sélection d'un site, à la mise en place d'un centre et à son fonctionnement.

6.2 Mise en place d'un environnement adapté

Différents critères sont pris en compte pour sélectionner un site de vaccination des gens de mer. Il est important d'estimer l'espace nécessaire et de savoir si les équipements requis sont disponibles.

Espace nécessaire pour les éléments suivants	Équipements connexes qui devraient être disponibles
Pratiques de distanciation physique et autres orientations applicables	Espaces ouverts pour s'asseoir et attendre; salle séparée pour le personnel; barrières physiques; circulation à sens unique dans le centre (entrée et sortie séparées)
Procédures améliorées de prévention des infections	Ventilation; postes de lavage des mains et désinfection; installations sanitaires
Stockage, manipulation et préparation appropriés des vaccins	Accès séparé pour la réception/le chargement des fournitures; accès à l'électricité pour l'alimentation des réfrigérateurs
Gestion des déchets	Pratiques et équipements d'évacuation des déchets
Accessibilité/facilité d'accès pour les gens de mer (questions de sûreté)	Parking pour la navette; aucune restriction d'accès au site due à des mesures relatives au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS)
Traitement des problèmes liés à la sécurité des patients, y compris la nécessité d'une mise en observation	Zone de premiers secours séparée/privée pour la gestion des situations médicales; suffisamment d'espace disponible à cet effet
Tâches administratives, informatique	Espace suffisant pour la réalisation des tâches administratives et d'autres fonctions de soutien

Figure 5 - Liste non exhaustive des éléments à prendre en compte pour identifier un site de vaccination approprié



Voici quelques exemples de sites potentiels qui pourraient être appropriés pour la vaccination des gens de mer :

- clubs de gens de mer;
- terminaux des navires de croisières et des transbordeurs;
- centres commerciaux ou espaces vacants dans les aéroports;
- centres de congrès; et
- espaces extérieurs dotés d'équipements appropriés (tentes, chauffages) et de places de parking.

Lors de la création d'un centre de vaccination, il faudrait mettre en place des procédures pour gérer les effets indésirables (tels que l'anaphylaxie ou l'évanouissement) ou les situations d'urgence. Ces procédures devraient suivre les protocoles nationaux ou locaux et inclure un plan clair relatif au transport des patients vers un établissement de soins de santé.

Le tableau ci-après contient des liens vers divers documents d'orientation d'institutions nationales ou internationales :

Institution	Nom du document	Site Web
Gouvernement canadien	Guide de planification des cliniques de vaccination contre la COVID-19; Tableau 1 - Exemples de considérations relatives aux sites cliniques	https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/guidance-documents/planning-immunization-clinics-covid-19-vaccines.html#shr-pg0
US Centers for Disease Control and Prevention (CDC)	<i>Guidance for Planning Vaccination Clinics Held at Satellite, Temporary, or Off-Site Locations</i>	https://www.cdc.gov/vaccines/hcp/admin/mass-clinic-activities/index.html
US Centers for Disease Control and Prevention (CDC)	<i>Checklist of Best Practices for Vaccination Clinics Held at Satellite, Temporary, or Off-Site Locations</i>	https://www.izsummitpartners.org/content/uploads/2019/02/off-site-vaccination-clinic-checklist.pdf
US Cybersecurity & Infrastructure Security Agency (CISA)	<i>Physical Security for COVID-19 Vaccine Points of Distribution Action Guide</i>	https://www.cisa.gov/sites/default/files/publications/POD%20Physical%20Security%20Action%20Guide_508.pdf
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	<i>Rollout of COVID-19 vaccines in the EU/EEA: challenges and good practice</i>	https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/rollout-covid-19-vaccines-eueea-challenges-and-good-practice
Organisation mondiale de la santé (OMS)	<i>Guidance on Developing a National Deployment and Vaccination Plan for COVID-19 Vaccines</i>	https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-Vaccine_deployment-2020.1

Figure 6 - Liste des documents d'orientation d'institutions nationales ou internationales

Un exemple simplifié de liste des meilleures pratiques à vérifier en ce qui concerne la mise en place de centres de vaccination des gens de mer dans un port pivot est disponible à la fin de la présente section.



Coronavirus (COVID-19) Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux 13

6.3 Utilisation d'installations existantes

Un centre de vaccination des gens de mer pourrait également être mis en place dans des installations existantes. Dans ce cas, il sera nécessaire d'évaluer si les installations existantes sont appropriées pour procéder à une vaccination de masse des gens de mer.

Les critères à examiner pour la sélection d'une installation existante sont similaires à ceux fournis dans la section 6.2 ci-dessus et dans la section 6.4 ci-après.

Il faudrait accorder une attention particulière aux aspects suivants :

- facilité d'accès pour les gens de mer;
- possibilité d'établir une voie spécialement réservée aux gens de mer;
- possibilité d'exercer des fonctions administratives spécifiques aux gens de mer; et
- question de savoir si un port pivot est établi pour desservir une région spécifique.

6.4 Prise en charge des besoins logistiques

L'emplacement du centre devrait être adéquat pour ce qui est de garantir une logistique efficace, permettant :

- un accès facile pour les gens de mer; et
- le transport efficace des fournitures, notamment des vaccins, vers et depuis le centre, et la gestion de la chaîne du froid.

Les besoins logistiques relatifs à l'accès des gens de mer et à l'approvisionnement et la distribution des vaccins sont couverts dans les sections 7 et 9 de la présente feuille de route. L'emplacement du centre devrait être choisi de sorte que les besoins logistiques puissent être pris en charge.

6.5 Personnel médical sur place

Les effectifs sont généralement fondés sur le taux d'immunisation attendu (nombre de gens de mer à vacciner par jour), les jours de travail par semaine et les heures d'ouverture. Il faudrait également tenir compte de la nécessité d'organiser des roulements.

À titre de référence, il convient de noter qu'une clinique de taille moyenne fonctionne avec 10 à 15 personnes effectuant les vaccinations (vaccinateurs).

Rôle	Fonctions et généralités
Gestionnaire responsable du centre de vaccination du port pivot	Responsabilité ultime; devrait être un directeur/une directrice ou une personne chargée de la gestion ayant de l'expérience en matière d'immunisation. Supervise tous les aspects de la planification, de la mise en place et du fonctionnement du centre. Rôle de liaison. Soutenu par un(e) médecin hygiéniste ou un(e) autre médecin.



Rôle	Fonctions et généralités
Soutien médical (sur site ou hors-site); personnel médical en charge du centre	Médecin hygiéniste ou autre médecin. Rédige les directives médicales en vertu desquelles les vaccins sont administrés pour les professionnels de la santé qui peuvent déléguer la vaccination; gère les cas d'anaphylaxie. Passe en revue les événements indésirables survenant suite à la vaccination. Disponible par téléphone pour répondre aux questions (contre-indications, précautions) si un soutien médical n'est pas disponible dans le centre.
Chef(fe) de clinique	Gestionnaire ou infirmier/infirmière ayant une expérience en matière d'immunisation. Responsable de l'ensemble des activités de la clinique; résout les problèmes et répond aux préoccupations.
Vaccinateurs (administrateurs de vaccins)	Infirmiers et infirmières, médecins, auxiliaires médicaux, pharmaciens, dentistes, infirmiers et infirmières auxiliaires autorisés, étudiants et étudiantes en soins infirmiers et en médecine, sages-femmes (en fonction des prescriptions et de la législation des pays). Vaccinent le patient.
Autre personnel de soutien médical	Médecin ou infirmière/infirmier praticien qui répond aux questions. Surveille les événements indésirables survenant après la vaccination et réagit à ces événements, ainsi qu'aux autres urgences médicales, et supervise les patients.
Appui administratif	En charge des aspects administratifs, de l'informatique, de la logistique.
Autres fonctions d'appui	Agents d'accueil, personnes chargées de contrôler le flux des patients et personnes chargées de superviser la zone d'attente post-vaccination. Facilitent l'accès des gens de mer au centre. Apportent une aide pour la réalisation des fonctions administratives ou le suivi (des tâches d'organisation). Ces tâches peuvent être réalisées par des bénévoles.

Figure 7 - Exemples de rôles et de fonctions attendus dans un centre de vaccination, permettant d'estimer les ressources humaines adéquates

Il faudrait se référer aux prescriptions nationales ou aux orientations des autorités médicales en ce qui concerne le personnel et le fonctionnement des centres de vaccination.

Le lien suivant renvoie vers des documents d'orientation mis à disposition par un pays :

Gouvernement canadien

Guide de planification des cliniques de vaccination contre la COVID-19; Tableau 2 - Exemples de rôles et d'activités cliniques exercés dans le cadre des opérations d'une clinique de vaccination :

<https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/guidance-documents/planning-immunization-clinics-covid-19-vaccines.html#shr-pg0>.



Coronavirus (COVID-19) Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux 15

6.6 Formation et qualifications des équipes médicales

Il faudrait se référer aux prescriptions ou aux orientations nationales concernant la formation et les qualifications du personnel médical qui administre les vaccins et des autres membres du personnel de soutien médical.

Seul le personnel ayant une formation et des qualifications appropriées peut préparer et administrer un vaccin.

Les personnes chargées de la vaccination dans le centre devraient être titulaires d'un diplôme en réanimation cardio-respiratoire, connaître les signes et les symptômes de l'anaphylaxie, connaître leur rôle en cas d'urgence, savoir quand et comment administrer de l'épinéphrine et être formées à ses indications et à son utilisation.

6.7 Équipes mobiles de vaccination

La présence d'un service de vaccination mobile dans le port est un moyen efficace de faire gagner du temps aux gens de mer, lorsque le temps passé au port est court. Un tel service permet également la vaccination de tout un équipage ou d'une grande partie de l'équipage à bord. Une équipe peut être reliée à un centre de vaccination existant ou à un centre spécialement conçu pour les gens de mer, et être supervisée par celui-ci.

Comme la vaccination doit être supervisée, une personne ayant reçu une formation médicale ou un(e) médecin doit faire partie de l'équipe et peut intervenir en cas de réaction inattendue. Lors de la mise en place d'une équipe mobile de vaccination, il faudrait prendre en compte les aspects suivants :

Équipe mobile de vaccination	
Membres de l'équipe	Médecin formé (venant du port ou d'un autre endroit), qui peut effectuer la vaccination avec une infirmière ou un infirmier, ou une personne ayant une formation médicale, autorisé par les autorités médicales locales du port à effectuer des vaccinations. Personne faisant office de conducteur.
Matériel nécessaire	Tous les instruments nécessaires à la vaccination (par exemple, seringues, aiguilles, ampoules, matériel de nettoyage et de désinfection, équipement de protection individuelle (EPI), etc.). Matériel de premiers secours en cas d'effets indésirables (par exemple, EpiPen, équipement d'assistance). Équipement permettant de contacter le lieu de supervision; systèmes de localisation efficaces (en cas d'interventions d'urgence).
Transport et stockage des vaccins	Tout le matériel de stockage requis par le fabricant du vaccin pour garantir la chaîne du froid (glacières ou réfrigérateurs dans les véhicules).
Documents	Enregistrement des vaccinations effectuées par l'équipe à bord. Cartes de vaccination devant être distribuées ou complétées à bord par les membres de l'équipe autorisés à le faire.
Situations d'urgence	Il faudrait pouvoir intervenir en cas d'effets secondaires graves ou de réaction allergique, immédiatement ou dans un délai raisonnable (10 à 20 minutes maximum).

Figure 8 - Considérations relatives à une équipe mobile de vaccination



Un service de vaccination mobile pourrait comprendre des médecins dûment qualifiés travaillant soit à bord de navires de croisière, soit dans des environnements de plongée, si les lois et réglementations nationales l'autorisent.

6.8 Exemple de liste des meilleures pratiques à vérifier en ce qui concerne la mise en place de centres de vaccination des gens de mer dans un port pivot

Si la case "NON" est cochée dans l'une des réponses, il faudrait prendre des mesures correctives.	OUI	NON
AVANT LE CENTRE DE VACCINATION		
Vaccin expédié directement au centre, où un lieu de stockage adéquat est disponible (l'expédition directe est préférable pour garantir l'intégrité de la chaîne du froid).		
TRANSPORT DU VACCIN (SI L'EXPÉDITION DIRECTE AU CENTRE N'EST PAS POSSIBLE)		
Vaccins transportés dans un réfrigérateur de vaccins portable ou des conteneurs adéquats et dans la plage de température recommandée par les fabricants.		
La personne qui transporte les vaccins confirme que les instructions du fabricant concernant la configuration de l'emballage et le conditionnement adéquat des agents réfrigérants ont été suivies.		
Enregistreur de données numériques (avec certificat de test d'étalonnage) placé directement avec les vaccins et utilisé pour surveiller la température des vaccins pendant le transport.		
Quantité de vaccin transportée limitée à la quantité nécessaire.		
STOCKAGE ET MANIPULATION DES VACCINS (À L'ARRIVÉE AU CENTRE)		
Si les vaccins ont été expédiés, l'envoi doit arriver dans les délais appropriés (selon les directives du fabricant/distributeur) et en bon état.		
L'envoi de vaccins comprend un contrôleur de la chaîne du froid, qui sera contrôlé à l'arrivée au centre.		
À l'arrivée, les vaccins sont immédiatement déballés et placés dans un lieu de stockage approprié.		
À l'arrivée, les vaccins sont toujours dans la plage de température recommandée par le fabricant.		
PRÉPARATION ET FOURNITURES DU CENTRE		
Un plan d'urgence est en place au cas où les vaccins devraient être remplacés.		
Un lot médical d'urgence (comprenant de l'épinéphrine) se trouve dans le centre.		
Toutes les personnes qui administrent les vaccins dans le centre sont titulaires d'un diplôme en réanimation cardio-respiratoire.		



Coronavirus (COVID-19) Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux

17

Du matériel adéquat est prévu pour prévenir les infections, y compris des conteneurs adaptés aux risques biologiques et des produits pour l'hygiène des mains.		
Des pansements adhésifs, des lingettes alcoolisées stériles emballées individuellement, un nombre suffisant d'aiguilles et de seringues stériles/réceptacles pour objets tranchants sont fournis.		
Un processus de recherche des contre-indications et des précautions à prendre est en place.		
Un nombre suffisant de fiches d'information sur chaque vaccin proposé est disponible au centre.		
Une zone propre pour la préparation des vaccins est identifiée et mise en place.		
Une personne qualifiée est désignée pour superviser la prévention des infections dans le centre.		
PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION DE LA COVID-19 DANS LE CENTRE		
Nombre suffisant d'EPI pour le personnel, y compris des masques, des gants et, le cas échéant, des lunettes de protection; couvre-visages; thermomètres disponibles pour vérifier la température des patients.		
Signes, barrières et marqueurs au sol pour indiquer aux patients la distance sociale à respecter.		
STOCKAGE ET MANIPULATION DES VACCINS		
Les vaccins sont conservés dans un équipement de stockage approprié garantissant le maintien de la plage de température recommandée par le fabricant (c'est-à-dire un réfrigérateur de vaccins portable ou un conteneur satisfaisant aux conditions requises).		
La température des vaccins est contrôlée.		
Si les vaccins ne peuvent pas être stockés dans une unité de stockage du centre, ils sont conservés dans le réfrigérateur portable pour vaccins ou dans un espace de stockage satisfaisant aux conditions requises comprenant un dispositif de surveillance de la température.		
Note : Il s'agit d'une liste simplifiée et non exhaustive fondée sur le document "Best Practices for Vaccination Clinics Held at Satellite, Temporary, or Off-Site Locations" des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis, disponible à l'adresse suivante : https://www.izsummitpartners.org/content/uploads/2019/02/off-site-vaccination-clinic-checklist.pdf .		



7 Logistique de distribution des vaccins

La présente section porte sur les étapes et les aspects clés de la distribution des vaccins, y compris le transport vers le lieu pivot et le centre, la manipulation et le stockage. Le transport, la distribution, le stockage et la manipulation doivent être effectués conformément aux conditions :

- qui pourraient être stipulées dans les orientations ou les prescriptions nationales; et
- spécifiées par les fabricants.

7.1 Transport jusqu'au centre de vaccination

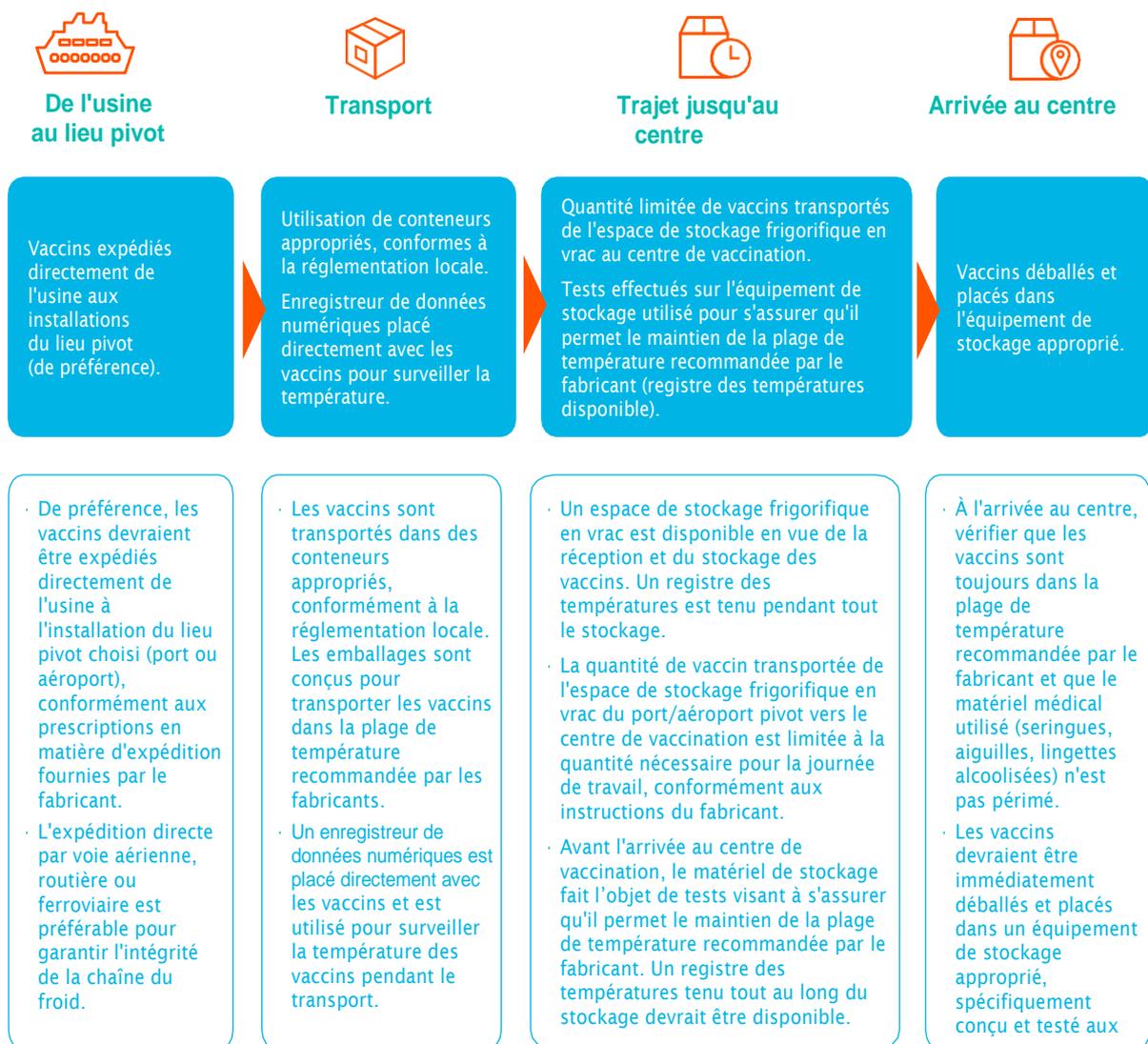


Figure 9 - Organigramme illustrant les étapes clés de la chaîne logistique



Coronavirus (COVID-19) Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux 19

Il faut établir un plan d'urgence au cas où les vaccins devraient être remplacés. Le plan devrait prévoir des scénarios pour les vaccins qui ont été endommagés avant l'arrivée au centre et pour les vaccins endommagés pendant les heures d'ouverture de la clinique.

Des fiches d'information sur les vaccins (concernant l'autorisation d'utilisation d'urgence (EUA), si nécessaire) devraient être disponibles pour chaque vaccin proposé dans le centre de vaccination.

Il est primordial de veiller à ne pas gaspiller les doses de vaccin. Pour ce faire, il est proposé d'identifier une liste de réserve de gens de mer qui pourraient, si nécessaire, se rendre à bref délai au centre de vaccination.

7.2 Maintien de la chaîne du froid

Une chaîne du froid efficace repose sur trois éléments principaux :

1. un personnel bien formé;
2. un équipement fiable de stockage et de surveillance de la température; et
3. une gestion précise des stocks de vaccins.

L'organigramme ci-après illustre le partage des responsabilités en matière de gestion de la chaîne du froid.

Chaque flacon de vaccin reçu du distributeur doit être conservé à une température comprise dans la plage de température recommandée et ne pas être utilisé au-delà de la durée de conservation indiquée.

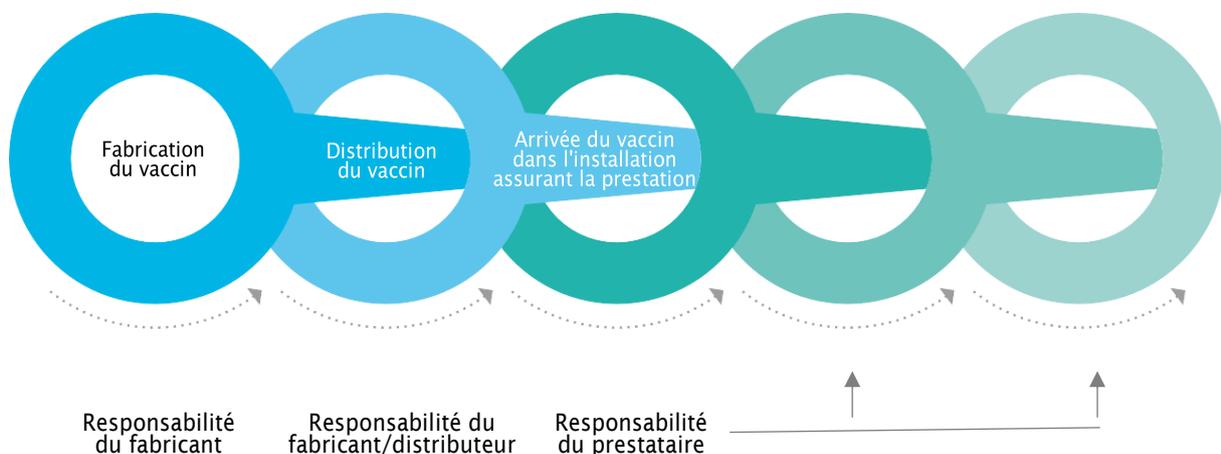


Figure 10 - Organigramme de la chaîne du froid



8 Administration du vaccin

Le processus de vaccination se déroule généralement en trois étapes :

1. préparation du vaccin;
2. administration du vaccin; et
3. temps d'attente après la vaccination.

Cependant, les protocoles relatifs aux vaccins peuvent varier en fonction du type de vaccin.

Les gens de mer devraient demander conseil aux autorités médicales s'ils ont des doutes ou des questions concernant la vaccination et leur état de santé.

Pour obtenir des recommandations générales sur les pratiques d'administration des vaccins, il est possible de consulter :

- les instructions des fabricants de vaccins telles qu'elles figurent dans les notices des produits;
- les normes de pratique professionnelle; et
- les politiques et procédures au niveau d'une organisation ou d'un pays.

En raison du profil transitoire des gens de mer internationaux, les vaccins à dose unique sont fortement privilégiés dans le cadre de la présente feuille de route. Toutefois, il est reconnu que ceux-ci ne sont pas toujours disponibles dans certains pays. Si une deuxième dose est nécessaire, il faudrait élaborer des plans pour que la deuxième injection soit reçue en temps voulu.

Administration d'une deuxième dose

Si les vaccins à dose unique ne sont pas administrés dans le centre, des dispositions devront être prises pour l'administration d'une deuxième dose dans les délais conseillés par les fabricants de vaccins.



Coronavirus (COVID-19) Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux 21

Le tableau ci-après contient des liens vers divers documents d'orientation sur les pratiques d'administration des vaccins fournis par des institutions nationales :

Institution	Nom du document	Site Web
Gouvernement canadien	Méthodes d'administration des vaccins 1 - Guide canadien d'immunisation	https://www.canada.ca/en/public-health/services/publications/healthy-living/canadian-immunization-guide-part-1-key-immunization-information/page-8-vaccine-administration-practices.html
Gouvernement singapourien	<i>COVID-19 Vaccine administration</i>	https://www.moh.gov.sg/covid-19/vaccination
US Centers for Disease Control and Prevention (CDC)	<i>Vaccine Administration</i>	https://www.cdc.gov/vaccines/hcp/admin/admin-protocols.html

Figure 11 - Liste des documents d'orientation sur les pratiques d'administration des vaccins fournis par des institutions nationales



9 Inscription des gens de mer et questions administratives

L'inscription des gens de mer consiste à planifier des rendez-vous au centre de vaccination.

9.1 Rendez-vous

Il faudrait établir une méthode appropriée pour que chaque compagnie et ses agents puissent réserver des créneaux au centre pivot de vaccination en vue de la vaccination de leurs gens de mer.

Il est recommandé :

- que les parties prenantes locales étudient les outils ou moyens adéquats de développer un système de réservation, qui pourrait être aussi simple que la prise de rendez-vous via une plateforme de communication commune (Microsoft Outlook), ou un outil de réservation dédié; et
- de désigner une personne chargée de la prise de rendez-vous.

9.2 Déplacement jusqu'au lieu pivot de vaccination

Les gens de mer qui ne peuvent pas se faire vacciner dans leur pays d'origine avant de rejoindre un navire devront suivre les protocoles spécifiés par l'État du port.

En fonction des créneaux de réservation confirmés disponibles, les compagnies maritimes peuvent demander à leur agence de recrutement, le cas échéant, d'organiser le voyage des gens de mer et de les informer des renseignements qui doivent être reçus avant la vaccination.

Lors du voyage, dans la mesure où cela est possible et réalisable, il faudrait constituer une "bulle de voyage" pour les gens de mer depuis leur pays d'origine jusqu'au port pivot de vaccination, et vice versa.

Au départ du pays d'origine, les gens de mer doivent fournir un rapport de test de transcription inverse suivie d'une amplification en chaîne par polymérase (RT-PCR) négatif et tout autre document d'aptitude au voyage qui pourrait être exigé par les pays de destination et les compagnies aériennes en leur nom.



Coronavirus (COVID-19) Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux

23

Le parcours d'un marin vers un lieu pivot de vaccination peut être illustré comme suit :

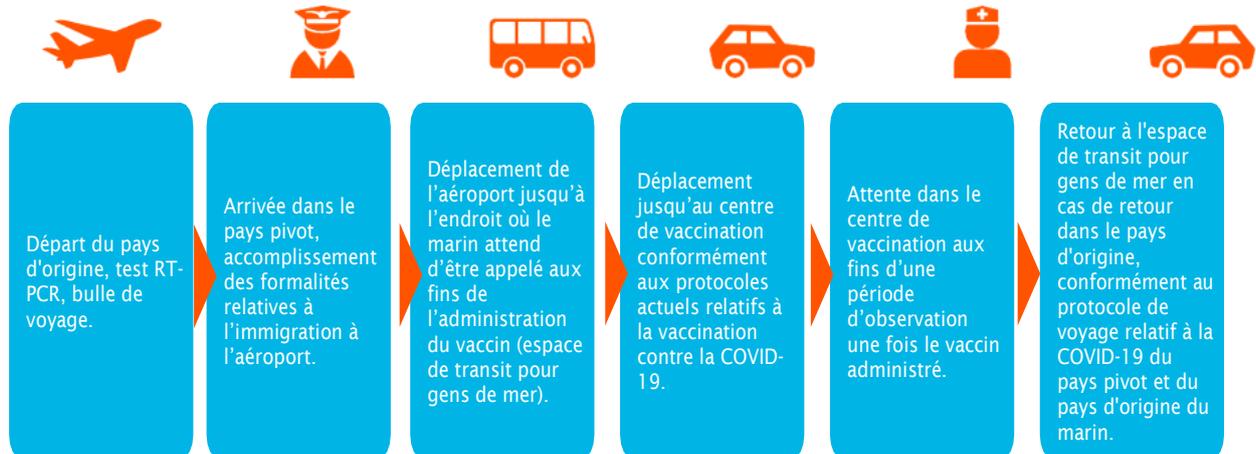


Figure 12 - Exemple de voyage d'un marin jusqu'à un lieu pivot de vaccination

Les gens de mer qui se rendent à un centre de vaccination dans un port pivot et qui se déplacent vers et depuis le navire doivent être maintenus à l'intérieur d'une bulle (environnement sûr dans le contexte de la COVID-19).

Lorsqu'une équipe mobile de vaccination est constituée, la vaccination des gens de mer est effectuée à bord d'un navire faisant escale dans le port pivot, l'équipe médicale mobile montant à bord du navire amarré (ou au mouillage).

Administration d'une deuxième dose

S'il n'est pas possible d'administrer des vaccins à dose unique dans le centre, des dispositions devront être prises pour l'administration d'une deuxième dose dans les délais conseillés par les fabricants de vaccins.

9.3 Documents relatifs aux vaccins

Des documents et registres sont nécessaires à différents niveaux :

- dans le centre de vaccination : concernant la distribution des vaccins, et chaque vaccin administré; et
- pour les gens de mer, c'est-à-dire les documents visant à compléter leur dossier personnel.

Les documents contenant des renseignements destinés aux gens de mer et les documents relatifs à leurs dossiers médicaux doivent être disponibles en langue anglaise.

Avant de recevoir le vaccin, les gens de mer doivent se voir remettre des exemplaires des formulaires de consentement et des renseignements sur le vaccin en anglais fournis par le fabricant ou exigés par les autorités nationales.



Chaque vaccin administré est pleinement étayé par les éléments suivants :

1. Nom de la personne vaccinée;
2. Date de vaccination (et, selon qu'il convient, intervalle de temps entre la première et la deuxième dose, tel qu'indiqué par le fabricant);
3. Type de vaccin, fabricant et numéro de lot;
4. Réception par le patient de la fiche d'information sur le vaccin;
5. Date d'édition;
6. Date à laquelle l'autorisation d'utilisation d'urgence (EUA) a été délivrée;
7. Nom de la personne/l'installation/la clinique qui administre le vaccin au marin; et
8. Registre vaccinal nécessaire à l'appui des règles et règlements nationaux.

Les documents relatifs à la procédure utilisée comprennent les éléments suivants :

1. Nom de la personne en cours de vaccination;
2. Voie de vaccination;
3. Posologie;
4. Nom/titre de la personne qui administre le vaccin; et;
5. Adresse du bureau/de l'entreprise de la personne qui a administré le vaccin.

9.3.1 Dossiers médicaux des gens de mer

Les gens de mer auxquels le vaccin a été administré doivent recevoir du centre de vaccination un document destiné à leur dossier personnel qu'ils pourront partager avec leurs prestataires médicaux et leur compagnie.

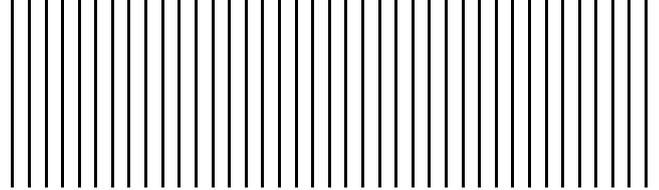
Les renseignements médicaux de tous les gens de mer auxquels le vaccin a été administré doivent figurer dans un lieu de stockage sécurisé pour des raisons de confidentialité/protection.





International
Chamber of Shipping

Shaping the Future of Shipping



Coronavirus (COVID-19)

Feuille de route pour la vaccination des gens de mer internationaux

Publié par
Marisec Publications

Version 1.0 – mai 2021

© Chambre internationale de la marine marchande 2021

Bien que les conseils donnés dans les présentes orientations aient été élaborés à l'aide des meilleures informations disponibles, ils ont uniquement valeur de recommandation et doivent être mis en pratique aux risques exclusifs de l'utilisateur. Ni Marisec Publications, ni la Chambre internationale de la marine marchande, ni aucune personne, entreprise, société ou organisation qui a été concernée de quelque manière que ce soit par la fourniture d'informations ou de données, la compilation, la publication ou la traduction, la fourniture ou la vente des présentes orientations, ne peuvent être tenues responsables de l'exactitude des informations ou des conseils qu'elles contiennent ou de toute omission ou de toute conséquence résultant directement ou indirectement de l'observation ou de l'adoption des conseils donnés, même si cette conséquence est due à un manque de diligence raisonnable.



La Chambre internationale de la marine marchande (ICS) est l'association commerciale mondiale représentant les associations nationales de propriétaires de navires d'Asie, d'Amérique et d'Europe et plus de 80 % de la flotte mondiale des navires de commerce.

Créée en 1921, l'ICS s'intéresse à tous les aspects des affaires maritimes, notamment la sécurité maritime, la protection de l'environnement, le droit maritime et l'emploi.

L'ICS bénéficie du statut consultatif auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Chambre internationale de la marine marchande

Walsingham House 35 Seething Lane

Londres EC3N 4AH

Téléphone : + 44 20 70901460

publications@ics-shipping.org

info@ics-shipping.org

www@ics-shipping.org

